



PREFET D'EURE-ET-LOIR

**Arrêté n° DRCL-BICCL -2016055-003
DRCL-BICCL– 2016067-001**

Signé par

**Carole PUIG-CHEVRIER, Secrétaire Générale d'Eure-et-Loir
Serge MORVAN, Préfet des Yvelines**

le 24 février 2016

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir
Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau de l'Intercommunalité, du Conseil et du contrôle de légalité**

**Arrêté portant modification du siège social et du poste comptable du Syndicat Intercommunal
d'assainissement de la Région d'Epernon.**



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Préfecture
Direction des Relations
avec les Collectivités Locales
Bureau du contrôle de légalité
Et Intercommunalité

Arrêté n°2016055-0003
portant modification du siège social et du poste comptable
du Syndicat Intercommunal
d'Assainissement de la Région d'Epernon (SIARE)

Le Préfet d'Eure-et-Loir
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Le Préfet des Yvelines
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-20 ;

Vu l'arrêté préfectoral des 23 juillet et 5 août 1991 portant création du syndicat intercommunal d'Assainissement de la Région d'Epernon entre les communes d'Emancé, Raizeux, Droue-sur-Drouette et Epernon ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 9 juin 1992 portant adhésion de la commune de Saint-Hilarion au SIARE ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 18 mars 1998 portant adhésion de la commune de Hanches au SIARE ;

Vu la délibération du comité syndical du SIARE du 30 septembre 2015 demandant le changement de siège du syndicat de la commune de Raizeux vers la commune d'Epernon ;

Vu les délibérations favorables des conseils municipaux des communes de Droue-sur-Drouette du 17 novembre 2015, d'Emancé du 11 décembre 2015, d'Epernon du 9 novembre 2015, de Hanches du 14 décembre 2015 de Raizeux du 13 novembre 2015 et de Saint-Hilarion du 16 octobre 2015 sur ce changement de siège ;

Vu l'arrêté n°2015237-0002 du 25 août 2015 portant délégation de signature à M. Julien CHARLES, Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines ;

Vu l'arrêté n°12-2015 du 10 juillet 2015 portant délégation de signature à Madame Carole PUIG-CHEVRIER, Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure et Loir ;

Considérant que le changement de siège du syndicat entraîne le changement du poste comptable ;

Adresse postale : 1 rue Jean Houdon – 78010 Versailles Cedex

Accueil du public : 1, avenue de l'Europe – Versailles

Tél. : 01.39.49.78.00

Retrouvez nos jours et horaires d'accueil du public sur le site www.yvelines.gouv.fr

Considérant que les conditions prescrites par le code général des collectivités territoriales sont remplies;

Sur proposition des Secrétaires Généraux des Préfectures des Yvelines et d'Eure-et-Loir,

Arrêtent :

Article 1: Le siège du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Épernon est transféré de la mairie de Raizeux vers la mairie d'Épernon à compter du 1^{er} septembre 2016.

Article 2 : Le changement de siège emporte transfert du poste comptable du SIARE vers la trésorerie de Maintenon à compter du 1^{er} septembre 2016.

Article 3 : En application des dispositions des articles R.312-1, R.421-1 et R.421-5 du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Les Secrétaires Généraux des Préfectures d'Eure-et-Loir et des Yvelines, le Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Épernon, les maires des communes membres, les Directeurs Départementaux des Finances Publiques d'Eure-et-Loir et des Yvelines, et toutes autorités administratives compétentes, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré dans les Recueils des Actes Administratifs des deux préfectures.

Fait à Versailles, le 24 FEV. 2016

Pour Le Préfet,
La Secrétaire Générale

Le Préfet d'Eure et Loir
Carole PUIG-CHEVRIER

Le Préfet des Yvelines

Le Préfet des Yvelines
Serge MORVAN